

sont datés du 2 (deux) juillet 1897.

Ils portent à gauche le portrait du prince de Galles alors que les billets véritables doivent avoir l'effigie de la comtesse d'Aberdeen.

Voici un nouvel emploi du café grillé qui, à un moment donné, pourra être utilisé avec avantage.

Des expériences faites par M. A. Weissenthanner, il résulte que le café grillé est un antiseptique puissant.

C'est le seul produit qui puisse se conserver indéfiniment sans autre préparation s'il est mis dans un vase fermé hermétiquement, puisque l'air enfermé est stérilisé par le café lui-même.

Du café grillé frais, placé dans des flacons fermés hermétiquement, est retrouvé au bout de deux ans aussi frais que le jour où il a été enfermé, alors que ce même café exposé à l'air se trouve entièrement transformé au bout de quelques jours, parce que les huiles essentielles du café se transforment, rancissent. C'est une particularité fort intéressante et de laquelle il y aurait à tirer parti.

Ces propriétés spéciales au café peuvent être utilisées également pour la conservation des vêtements, des fourrures; jamais les mites ne se mettront dans des caisses dans lesquelles on aura mis une quantité convenable de café grillé.

Il y a quelque temps nous avons parlé de la constitution d'une société d'études chargée d'examiner un projet élaboré par M. E. de la Rocque, pour l'exploitation de certaines matières premières dont jusqu'à présent on n'avait pas songé à tirer parti.

Ce projet basé sur les exploitations à peu près similaires qui fonctionnent déjà en Europe est en voie

de réalisation. Une compagnie a été formée : La Compagnie de Savonnerie Franco-Canadienne, qui a obtenu un bonus de la ville de Berthier.

Son bureau de direction se compose de MM. Alexis Robert, président; Dr N. Fafard, chimiste-consultant; Wm Renaud, trésorier; R. de la Rocque, gérant. Le capital est de \$15,000. Sur ce montant, \$10,000 sont déjà souscrits.

Cette compagnie fabriquera elle-même la matière première destinée à être transformée par la suite et qu'elle tirera, ainsi que nous l'avons dit, de produits jusqu'à présent sans valeur commerciale.

Le "Trust" de la colle de tannerie aux Etats-Unis : L'organisation de la "United american glue Co." au capital de \$35,000,000 est un fait accompli.

Le promoteur Louis Sternfield dit que le trust constitue un monopole. "La combinaison, dit-il, a été un succès qui a dépassé toutes les espérances, 90 p. c. de l'industrie de la colle, de la gélatine, de la colle de poisson, du papier émeri de ce pays et toute l'industrie de la colle du Canada, se trouvent sous le même contrôle. De plus, le trust s'est assuré par contrat, pour de nombreuses années, les sous produits de plus de 90 p. c. des packers et des fabricants de cuir, donnant ainsi à la Compagnie, avec ses autres acquisitions, un véritable monopole de la matière brute."

Le personnel dirigeant de la Compagnie se compose de : MM. D. Webster King, de Boston, président; Frédéric Vogel de Milwaukee, vice-président; King Upton, de Boston, second vice président et directeur général; Charles Delaney, de Philadelphie, trésorier; Louis C. Haughey, de Chicago, directeur de fabrication.